

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 02915 Numéro SIREN : 507 523 678 Nom ou dénomination : Bpifrance

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2020 sous le numéro de dépôt 6949

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 29/05/2020

Numéro de dépôt : 2020/6949

Déposant :

Nom/dénomination : Bpifrance

Forme juridique : Société anonyme

N° SIREN : 507 523 678

N° gestion : 2013 B 02915



Bpifrance S.A

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

KPMG S.A

MAZARS



KPMG S.A

SIEGE SOCIAL : 2, AVENUE GAMBETTA – 92 066 PARIS LA DEFENSE

TEL : +33 (0) 1 55 68 68 68 - FAX : +33 (0) 1 55 68 86 60

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

CAPITAL DE 5 497 100 EUROS - RCS Nanterre 775 726 417

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92 400 COURBEVOIE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL
DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153



Bpifrance S.A

Société anonyme au capital de 20 847 285 577,04 €
Siège social : 27-31 avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort
RCS : Créteil 507 523 678

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

KPMG S.A

MAZARS



Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Bpifrance S.A relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12 mars 2020 dans le contexte de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Evaluation des immobilisations financières

Les immobilisations financières de Bpifrance (participations dans Bpifrance Financement, Bpifrance Participations et Bpifrance Assurance Export) sont enregistrées à leur valeur d'entrée au coût d'acquisition, puis évaluées à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage.

La valeur d'utilité peut être déterminée selon différentes approches tenant compte selon la nature des participations, de la valeur de l'actif net réévalué ou des perspectives liées aux trajectoires financières projetées.

Nous avons considéré l'évaluation des immobilisations financières comme un point clé de l'audit au 31 décembre 2019, en raison :

- du risque d'incidence significative sur les résultats de Bpifrance, au regard de l'importance du poste au niveau de l'entité et du risque de variation de valeur des actifs détenus par les principales participations de Bpifrance,
- de l'importance du jugement requis pour la détermination des valeurs d'utilité tant pour l'élaboration de trajectoires projetées ou la valorisation d'actifs sous-jacents non cotés impliquant le recours à des modèles ou données non observables,
- de la sensibilité des valeurs d'utilité à certains paramètres d'évaluation.

Au 31 décembre 2019, la valeur des immobilisations financières s'élève à 21 664,5 millions d'euros et aucune dépréciation n'a été constatée dans les comptes, la valeur



d'utilité des participations étant supérieure à leur prix de revient (cf. note 3 de l'annexe aux comptes sociaux).

Notre approche d'audit

La Direction a mis en place un dispositif de contrôle pour le suivi opérationnel des immobilisations financières.

Nous avons examiné le test de dépréciations annuel réalisé par la Direction sur les principales lignes de participations et effectué une revue critique des méthodologies d'évaluation y compris les actifs sous-jacents du pôle participations, avec le support de nos experts en évaluation.

Nous avons également procédé à :

- Une vérification arithmétique des modèles d'évaluation ;
- La revue des principaux paramètres d'évaluation retenus (taux d'actualisation, taux de croissance à long terme, taux d'impôt, multiples sectoriels, ...).

Nous avons examiné par ailleurs les informations communiquées en annexe aux états financiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés conseil d'administration

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Nous attestons que la déclaration de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les

informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Bpifrance SA par l'assemblée générale du 15 mai 2019 pour le cabinet KPMG et du 29 juillet 2008 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2019, le cabinet KPMG était dans la 1^{ère} année de sa mission et le cabinet Mazars dans la 12^{ème} année de mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des

risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; • il



apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.



Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris-La Défense et à Courbevoie, le 23 mars 2020

Les Commissaires aux comptes, _____

K P M G S . A

ULRICH SARFATI



M A Z A R S

MATTHEW BROWN



JEAN LATORZEFF



Bpifrance SA
COMPTES INDIVIDUELS PUBLIABLES
AU 31 DECEMBRE 2019



- Bilan publiable
- Compte de résultat publiable



[Signature]

BILAN PUBLIABLE Bpifrance SA

	Notes	Brut	Amortissements Dépréciations	31/12/2019 Net	31/12/2018 Net
ACTIF (en milliers d'euros)					
Capital souscrit non appelé		0,0	0,0	0,0	0,0
Actif Immobilisé		21 664 540,6	0,0	21 664 540,6	21 173 030,6
Immobilisations financières		21 664 540,6	0,0	21 664 540,6	21 173 030,6
- Participations	3	21 132 324,9	0,0	21 132 324,9	20 720 810,6
- Prêts	4	532 215,7	0,0	532 215,7	452 220,0
Actif circulant		127 399,9	0,0	127 399,9	27 239,8
- Autres créances	5	26 404,5	0,0	26 404,5	2 127,5
- Disponibilités	6	100 995,4	0,0	100 995,4	25 112,3
Total de l'actif		21 791 940,5	0,0	21 791 940,5	21 200 270,4



[Signature]

BILAN PUBLIABLE Bpifrance SA

	Notes	31/12/2019	31/12/2018
P A S S I F (en milliers d'euros)			
Capitaux propres	7	21 776 492,0	21 194 782,6
- Capital (dont versé 20 847 285,6)		20 847 285,6	20 435 889,6
- Primes d'émission		15 016,6	15 016,6
- Report à nouveau		283 263,0	114 874,8
- Réserve Légale		163 613,4	130 698,3
- Acomptes sur dividendes répartis en instance d'affectation		-120 000,0	-160 000,0
- Résultat de l'exercice		587 313,4	658 303,3
Dettes financières		0,0	0,0
- Emprunts et dettes auprès des Etablissements de crédit		0,0	0,0
Dettes d'exploitation		12 790,9	3 894,6
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8	12 139,0	3 463,1
- Dettes fiscales et sociales	9	651,9	431,5
Dettes diverses		2 657,6	1 593,2
- Autres dettes	10	9,4	30,1
- Dettes fiscales (Impôts sur les bénéfices)	11	2 648,2	1 563,1
Total du passif		21 791 940,5	21 200 270,4



COMPTE DE RESULTAT PUBLIABLE Bpifrance SA

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation		702,3	426,0
- Prestations de services	12	702,3	426,0
Charges d'exploitation	13	-33 111,9	-6 398,1
- Autres achats et charges externes		-15 075,5	-4 977,6
- Impôts, taxes et versements assimilés		-500,2	-562,8
- Salaires et traitements		-471,7	-465,0
- Charges sociales		-194,7	-251,1
- Autres charges		-16 869,8	-141,6
Résultat d'exploitation		-32 409,6	-5 972,1
Produits financiers		615 099,4	668 185,7
- De participations	14	604 750,0	659 530,1
- Autres intérêts et produits assimilés	15	10 349,4	8 655,6
Charges financières	16	-994,5	-106,6
- Autres intérêts et charges assimilés		-94,5	-106,6
- Autres charges financières		-900,0	0,0
Résultat financier		614 104,9	668 079,1
Produits Exceptionnels		0,0	16,0
- Sur opérations en capital		0,0	16,0
Charges Exceptionnelles		0,0	-17,8
- Sur opérations en capital		0,0	-17,8
Résultat exceptionnel		0,0	-1,8
Résultat courant avant impôts		581 695,3	662 105,2
- Impôts sur les bénéfices	17	5 618,1	-3 801,9
Résultat de l'exercice		587 313,4	658 303,3



[Signature]

Annexe comptable

• Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture	7
• Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation.....	7
• Note 3 - Participations.....	8
• Note 4 - Prêts	10
• Note 5 - Autres créances.....	10
• Note 6 - Disponibilités	11
• Note 7 - Capitaux propres	11
• Note 8 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....	12
• Note 9 - Dettes fiscales et sociales	12
• Note 10 - Autres dettes.....	12
• Note 11 - Dettes fiscales (Impôts sur les bénéfices).....	12
• Note 12 - Prestations de services.....	13
• Note 13 - Charges d'exploitation	13
• Note 14 - Dividendes	14
• Note 15 - Intérêts et produits assimilés	14
• Note 16 - Intérêts et charges assimilées	14
• Note 17 - Impôts sur les bénéfices	14
• Note 18 - Engagements hors-bilan	15
• Note 19 - Effectifs	16
• Note 20 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration.....	16
• Note 21 - Eléments concernant les parties liées	16



[Signature]

- **Note 1 - Faits significatifs et événements postérieurs à la clôture**

1.1. Faits significatifs de l'exercice

Acquisition par Bpifrance Participations de CDC IC et du Fonds Ambition Numérique

Bpifrance Participations a acquis l'ensemble des parts de l'entité CDC IC détenue par le groupe Caisse des dépôts et l'ensemble des parts du Fonds Ambition Numérique détenu par l'Etat français. Différentes entités du groupe Bpifrance sont intervenues dans cette opération.

Bpifrance Participations acquiert CDC IC le 14 décembre 2018 et le Fonds Ambition Numérique le 21 mars 2019, en bénéficiant d'un crédit-vendeur consenti par le groupe Caisse des dépôts et par l'EPIC Bpifrance. L'EPIC Bpifrance avait été préalablement doté par l'Etat du Fonds Ambition Numérique pour un montant de 205,7 millions d'euros, le 11 février 2019.

Après rééquilibrage des créances, le groupe Caisse des dépôts et l'EPIC Bpifrance apportent à Bpifrance SA leurs créances détenues envers Bpifrance Participations sur le prix d'acquisition de ces parts, en contrepartie d'une augmentation de capital d'un montant de 411,4 millions d'euros réalisée en date du 15 mai 2019. Une augmentation de capital de Bpifrance Participations du même montant, libérée par compensation avec les créances apportées à Bpifrance SA, est réalisée en date du 30 juillet 2019 afin de finaliser l'opération.

1.2. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture des comptes.

- **Note 2 - Règles de présentation et d'évaluation**

Les comptes annuels de Bpifrance SA sont établis et présentés conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

- **Bilan**

Les créances et dettes rattachées sont regroupées avec les postes d'actif ou de passif à raison desquels les intérêts correspondants sont acquis ou sont dus.

La rubrique capitaux propres regroupe les postes de capital souscrit, le report à nouveau et le résultat de l'exercice.

Dans le poste "Immobilisations Financières", les participations recensent les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Ils sont évalués à la clôture de l'exercice au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur d'usage. Cette dernière est déterminée notamment en fonction de la valeur de l'actif net ou des perspectives d'activité.

- **Compte de résultat**

Les produits et les charges sont classés par catégorie.

Les intérêts et commissions de garantie sont enregistrés en résultat financier selon la méthode des produits et charges courus.

Les dividendes sont enregistrés dès la décision de répartition prise par l'organe habilité de la société distribuant.



[Signature]

- **Note 3 - Participations**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Acquisitions 2019	Cessions 2019	Amortissements Provisions	31/12/2019
Participation Bpifrance Participations	17 963 981,7	411 396,0 (1)	0,0	0,0	18 375 377,7
Participation Bpifrance Financement	2 726 828,9	118,3 (2)	0,0	0,0	2 726 947,2
Participation Bpifrance AE	30 000,0	0,0	0,0	0,0	30 000,0
Montant net	20 720 810,6	411 514,3	0,0	0,0	21 132 324,9

(1) cf note 1.1 faits significatifs.

(2) Achat de titres à des actionnaires minoritaires.



[Signature]

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2019

Filiales et participations (en milliers d'euros)	Informations financières				
	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Brute	Nette			
A-Filiales dont plus de 50% du capital est détenu par la société					
1) Filiales françaises	21 132 325	21 132 325	74 167	18 105 421	604 750
2) Filiales étrangères	0	0	0	0	0
B-Participations dont 10% à 50% du capital est détenu par la société					
1) Participations dans les sociétés françaises	0	0	0	0	0
2) Participations dans les sociétés étrangères	0	0	0	0	0



• **Note 4 - Prêts**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Prêt subordonné (1)	530 000,0	450 000,0
Créances rattachées	2 215,7	2 220,0
Total	532 215,7	452 220,0

(1) Prêt subordonné consenti à Bpifrance Financement.

Ventilation des prêts selon la durée restant à courir au 31 décembre 2019 (hors créances rattachées).

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Prêt subordonné	0,0	530 000,0
	530 000,0	

• **Note 5 - Autres créances**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Créances clients	1 776,4	1 198,7
TVA à récupérer	1 336,9	927,4
Créances fiscales	154,4	0,0
Fournisseurs débiteurs	0,0	0,6
Comptes débiteurs (*)	23 136,8	0,8
Total	26 404,5	2 127,5

(*) dont 23 064,3 milliers d'euros de créances vis-à-vis de Bpifrance Financement dans le cadre de l'activité Entrepreneuriat et Territoires (mission d'accompagnement à la création d'entreprises).

Ventilation des autres créances selon la durée restant à courir au 31 décembre 2019.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	D > 1 an
Autres créances	26 404,5	0,0
	26 404,5	

- **Note 6 - Disponibilités**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Compte bancaire	26 828,4	23 109,5
Compte courant Bpifrance Financement	74 167,0	2 002,8
Total	100 995,4	25 112,3

- **Note 7 - Capitaux propres**

(en milliers d'euros)	31/12/2018	Affectation du résultat	Augmentation de capital	Acomptes sur dividendes	Résultat	31/12/2019
Capital	20 435 889,6		411 396,0 (1)			20 847 285,6
Primes d'émission	15 016,6					15 016,6
Report à nouveau	114 874,8	168 388,2				283 263,0
Réserve Légale	130 698,3	32 915,1				163 613,4
Acomptes sur dividendes	-160 000,0	160 000,0		-120 000,0		-120 000,0
Résultat de l'exercice	658 303,3	-658 303,3			587 313,4 (2)	587 313,4
Total	21 194 782,6	-297 000,0 (3)	411 396,0	-120 000,0	587 313,4	21 776 492,0

(1) Augmentation de capital cf note 1.1 faits significatifs.

(2) Résultat 2019

(3) Des dividendes ont été distribués au titre du résultat de l'exercice 2018 à hauteur de 297 000 milliers d'euros, après un versement d'un acompte d 160 000 milliers d'euros en 2018.

Le capital social est composé de 2 140 378 396 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 9,74 euros, entièrement libérées.

- Note 8 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs factures non parvenues	11 098,0	309,3
Fournisseurs	1 041,0	3 153,8
Total	12 139,0	3 463,1

Ventilation des dettes fournisseurs selon la durée restant à courir au 31 décembre 2019.

(en milliers d'euros)	D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 139,0	0,0	0,0
	12 139,0		

- Note 9 - Dettes fiscales et sociales**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- Note 10 - Autres dettes**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- Note 11 - Dettes fiscales (Impôts sur les bénéfices)**

Ces dettes ont toutes une échéance inférieure à 1 an.

- **Note 12 - Prestations de services**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Mise à disposition du personnel	411,3	403,3
Produits des activités annexes	291,0	22,7
Total	702,3	426,0

- **Note 13 - Charges d'exploitation**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Charges externes(1)	-15 075,5	-4 977,6
<i>Sous Total</i>	-15 075,5	-4 977,6
Charges de personnel		
- Salaires et traitements	-471,7	-465,0
- Charges de retraites	-58,2	-56,9
- Autres charges sociales	-136,5	-194,2
<i>Sous Total</i>	-666,4	-716,1
Impôts, taxes et versements assimilés	-500,2	-562,8
Autres charges (2)	-16 869,8	-141,6
<i>Sous Total</i>	-17 370,0	-704,4
Total	-33 111,9	-6 398,1

(1) Les charges externes sont composées principalement de refacturations de personnel (9 469,5 milliers d'euros au 31 décembre 2019 et 3 853,2 milliers d'euros au 31 décembre 2018).

(2) dont 16 736,5 milliers d'euros de subventions dans le cadre de l'activité Entrepreneuriat et Territoires.

- Note 14 - Dividendes**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Dividendes Bpifrance Participations	604 000,0	650 000,0
Dividendes Bpifrance Financement	0,0	9 530,1
Dividendes Bpifrance Assurance Export	750,0	0,0
Total	604 750,0	659 530,1

- Note 15 - Intérêts et produits assimilés**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts prêt subordonné consenti à Bpifrance Financement	5 637,5	3 978,9
Autres produits (*)	4 711,9	4 676,7
Total	10 349,4	8 655,6

(*) Commissions de garantie sur les engagements donnés à Bpifrance Financement

- Note 16 - Intérêts et charges assimilées**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts compte bancaire	-94,5	-106,6
Autres charges financières	-900,0	0,0
Total	-994,5	-106,6

- Note 17 - Impôts sur les bénéfices**

La comptabilisation de l'impôt s'effectue selon la méthode de l'impôt exigible. Bpifrance SA bénéficie du régime mère/fille pour les dividendes reçus en 2019 de Bpifrance Participations et de Bpifrance Assurance export.

Bpifrance SA est la mère du groupe d'intégration fiscale constitué avec Bpifrance Investissement, Bpifrance Participations, Bpifrance Assurance Export, Lion Participations, Bpifrance International Capital, BIC Investment holding et FEF Capital.

Bpifrance SA bénéficie de l'économie globale d'impôt, produit ou charge, réalisée par le groupe d'intégration fiscale du fait de l'application du régime de l'intégration.

Le résultat fiscal s'élève à 11 015,4 milliers d'euros, la base comptable est de 594 630,2 milliers d'euros.

Le principal écart est dû à la déduction des dividendes perçus.

Au titre de l'intégration fiscale, Bpifrance SA a enregistré un impôt de 3 674,2 milliers d'euros. Chaque filiale intégrée fiscalement acquitte auprès de Bpifrance SA l'impôt calculé comme si elle était imposée individuellement.

• **Note 18 - Engagements hors-bilan**

(en milliers d'euros)	31/12/2019	31/12/2018
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement		
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		
. Engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie		
. Engagements d'ordre d'établissements de crédit (1)	18 105 421,2	18 187 321,9
Engagements sur titres		
. Titres acquis avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements donnés		
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Engagements de financement		
. Engagements reçus d'établissements de crédit (2)	10 000,0	10 000,0
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
. Engagements reçus d'établissements de crédit		
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
. Titres vendus avec faculté de rachat ou reprise		
. Autres engagements reçus		

(1) Engagements de garantie donnés à Bpifrance Financement.

(2) Les engagements reçus, correspondent à une autorisation de découvert sur le compte courant de Bpifrance Financement.

- **Note 19 - Effectifs**

L'effectif moyen payé s'élève à un salarié.

- **Note 20 - Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration**

Les rémunérations versées aux administrateurs s'établissent à 133,2 milliers d'euros.

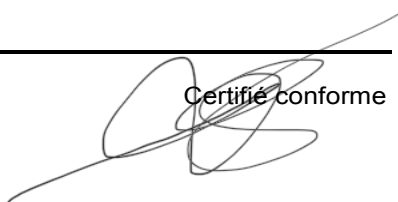
- **Note 21 - Eléments concernant les parties liées**

Les opérations avec les parties liées sont négociées à des conditions de marché.



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 15 MAI 2020**

Certifié conforme



A TITRE ORDINAIRE

- **Première résolution** (approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que des rapports des commissaires aux comptes :

- approuve l'inventaire et les comptes sociaux, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 587 313 459,98 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports ;
- approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice (résultat net part du groupe) de 1 004,043 M€, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale prend acte que les charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du Code général des impôts) engagées par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élèvent à 4 200 euros. Le montant de l'impôt correspondant supporté est de 1 446,06 euros.

L'Assemblée générale donne quitus aux dirigeants et membres du conseil d'administration pour l'exécution de leurs mandats pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- **Deuxième résolution** (affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019)

L'Assemblée générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 587 313 459,98 euros et que, compte tenu du report à nouveau bénéficiaire de 283 262 939,03 euros, le solde disponible s'élève à 870 576 399,01 euros.

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, l'Assemblée générale modifie la proposition présentée par le Conseil d'administration et décide d'affecter le solde disponible de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice à répartir	587 313 459,98
Report à nouveau	283 262 939,03
<i>Soit un solde disponible de</i>	870 576 399,01
Dotations à la réserve légale	29 365 673,00
<i>Soit un bénéfice distribuable de</i>	841 210 726,01
<i>Distribution d'un acompte sur dividende (environ 0,06 € par action)</i>	120 000 000,00
<i>Soit un dividende de (environ 0,06 € par action)</i>	120 000 000,00
Dotations aux réserves facultatives	557 947 786,98
Total du report à nouveau après affectation du résultat	163 262 939,03

L'Assemblée générale, constatant que le Conseil d'administration du 20 décembre 2019 a décidé la mise en paiement, au plus tard le 27 décembre 2019, d'un acompte sur dividende global de 120 M€ (soit un acompte unitaire d'environ 0,0572 euro), approuve la mise en distribution de cet acompte.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale prend acte que des dividendes de respectivement 253 M€ (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,12 euro), 520 M€ (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,25 euro) et 457 M€ (correspondant à un montant unitaire d'environ 0,218 euro) ont été distribués au titre des exercices 2016, 2017 et 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.